

## **AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES MARCHE ARTISANAL**

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le Domaine Public en d'une exploitation économique

### **Objet :**

La Ville de Narbonne souhaite organiser un marché artisanal en complément du marché des producteurs de pays, afin de dynamiser cette manifestation auprès de la population Narbonnaise.

### **Contexte :**

La Ville met à disposition des emplacements sans véhicules, de 9h00 à 18h00 :

- **Le Dimanche 28 mai 2023**, Narbonne plage, en Front de Mer. En complément des Natur'ailes (Festival de Cerfs-volants). **Date susceptible d'être modifiée.**

### **Cadre Juridique :**

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

### **Description de l'emplacement :**

Les emplacements nus seront mis à disposition sur le Font de Mer et sur la Promenade des Barques

L'appel à candidatures est ouvert aux artisans, créateurs, artistes.

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation. Un branchement électrique peut être mis à disposition.

Ce marché vient en complément du Marché des producteurs de Pays qui attirent jusqu'à 800 visiteurs.

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L2125-1 du CG3P et à l'arrêté municipal fixant les redevances d'occupation du Domaine Public.

### **Dossier de candidature :**

*Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.*

**Dépôt de la candidature :**

Date de retrait des dossiers : **2 janvier 2023** ⇒ **10 avril 2023**

Date de dépôt des dossiers : **2 janvier 2023** ⇒ **14 avril 2023**

Date d'attribution : **Début mai 2023**

La candidature est à déposer auprès du service :

**Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales  
Place de l'Hôtel de Ville CS 80823  
11785 NARBONNE CEDEX**

**Critères de sélection :**

Les critères suivants seront pris en compte :

- L'originalité des produits et leur authenticité
- La présentation soignée
- L'expérience et les références professionnelles

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

Pour conserver l'attractivité du Marché nocturne et maintenir son niveau de fréquentation, la Commission se réserve le droit :

- de limiter le nombre d'exposants par spécialités



**Narbonne**

AU CŒUR DES POSSIBLES

Direction Pôle Événementiel  
Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

**DOSSIER DE PARTICIPATION  
MARCHE D'ARTISANS  
Dimanche 28 MAI 2023 NARBONNE PLAGES FRONT DE MER**

*Ce marché sera couplé avec un marché de producteurs de pays organisé par la chambre d'agriculture.*

**A RETOURNER AVANT LE 14 avril 2023**

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Dossier reçu le : .....

Complet

Incomplet

Favorable

Défavorable

Nom : ..... Prénom : .....

Société : .....  
.....

Adresse .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. mobile (obligatoire): .....

Email : (obligatoire):.....

**N° de kbis (obligatoire)**.....

**N° d'immatriculation du véhicule (obligatoire)** : .....

✓ **Votre activité** :

Détail de l'ensemble de votre activité et produits proposés à la vente :

.....  
.....  
.....  
.....

✓ **Dimension de l'emplacement (à remplir obligatoirement)** :

Façade : .....

Profondeur : .....

L'emplacement est au prix de 3€ le ml.

**Pièces à fournir (obligatoirement) :**

1. Extrait du Registre de Commerce ou des métiers daté de moins de 3 mois à la date de la manifestation.
2. Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelle.
3. 1 ou des photo(s) représentative(s) de votre activité.

**Avertissement :**

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles.

Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin de la manifestation sous peine d'amende.

Les véhicules ne seront pas autorisés sur le domaine public, pendant la manifestation.

L'occupant ne sera en aucun cas autorisé à la dépose du mobilier pendant la période et devra faire en sorte d'aménager leur emplacement avec la présence du mobilier (poubelles, bancs, pots de fleurs, bornes...). Interdiction de clouer des banderoles ou affiches publicitaires sur les arbres.

La municipalité de la Ville se décharge de toute responsabilité en cas de bris, de perte, de vol, etc.

**Je m'engage :**

- à respecter les dates, horaires, dimensions, les activités qui me sont autorisées,
- à respecter la propreté du site,
- à souscrire une assurance à responsabilité civile et professionnelle,
- à respecter le cheminement piéton qui devra être entièrement libre de tout dispositif commercial, de façon à permettre à tout moment la circulation des clients et personnes à mobilité réduite,
- à utiliser uniquement des sacs papier ou réutilisables,
- à accepter l'emplacement qui pourrait m'être autorisé même s'il ne correspond pas au métrage demandé.

**Date :** .....

**Signature du demandeur  
précédé de « lu et approuvé »  
vaut acceptation du règlement**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction des régies et animations commerciales de la ville de Narbonne. Elle concerne vos documents administratifs personnels (KBIS, assurance, ...). Ces documents peuvent être transmis aux différents services de l'Etat sur simple demande de leur part. La base légale du traitement est **le consentement**.

Les données seront communiquées aux seuls destinataires désignés et seront conservées pour une durée de 5 ans à compter de la date indiquée sur ce document. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement, retirer à tout moment votre consentement à leur traitement ou exercer votre droit à leur portabilité.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour tout questionnement vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : [DPO@mairie-narbonne.fr](mailto:DPO@mairie-narbonne.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.